

## Communiqué de presse

### Pour une centralité rurale renforcée : Signature de la convention Centralités Rurales en Région de la commune de GY (Haute-Saône) 9 juin 2023

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place.

Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ». Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires.
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- ➔ Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- ➔ Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **passage en convention pour 58 communes au total**.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél : 06 74 97 43 18  
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél : 06 08 37 99 02

La commune de Gy ne disposant pas de stratégie de revitalisation, elle a missionné l'AUDAB (Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté) afin d'élaborer son projet global de territoire, comme première phase de la démarche de redynamisation qu'elle souhaite enclencher.

**Cette étude a été lancée en décembre 2022. Pour mention, la commune n'étant pas retenue au titre des Petites Villes de Demain, cette stratégie est cofinancée à la fois par la Région et la Banque des Territoires. La commune est ainsi éligible à une enveloppe de 200 000 euros de soutien régional.**

**C'est dans ce contexte que la commune de GY, lauréate du dispositif, signera, avec la Communauté de communes des Monts de Gy, sa convention cadre 2022-2026, le :**

**9 juin 2023 à 16h30**

**à la Mairie**

**1 Place de l'Hôtel de Ville**

**GY (70)**

**En présence de Eric Houley,**

*vice-président en charge de la cohésion territoriale,  
de la politique de la ville, des ruralités,  
des parcs naturels et des contrats de plan*

**La presse est invitée à cette signature.**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr – tél : 06 74 97 43 18

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr – tél : 06 08 37 99 02